MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAURU 19. — N° 50. **TE VEA NO TAHITI.** Mahana mua 10 tiemia 1870.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Un mois	1f.
Six mois	4f.
Trimestre	6f.

Un numéro: 50 centimes.

POUR LES **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (en comptant):

Les 10 premières lignes	1f. 50 chaque.
Au-dessus de 10 lignes	1f. 15.

Les numéros remarqués se paient à la modicité. Prix à convenir pour les autres.

SOMMAIRE:

Avis administratifs. — Arrêts de la haute-cour tahitienne.
Souscription en faveur des blessés de l'armée et de la marine française (*De Rotet*).
La Savoie (*suite*). — Banquet républicain. — Mouvements du port. — Annonces.

Papeete, le 10 décembre 1870.

La frégate *Flore*, portant le pavillon de M. le contre-amiral de Lapelin, et commandée par M. Jouy, capitaine de vaisseau, est arrivée hier matin, venant de Valparaiso, où elle n'avait relâché que quelques jours à son arrivée de France.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

L'administration rappelle au public les dispositions particulières à la ville de Papeete contenues dans l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1850 et l'article 1er de celui du 2 décembre 1865, sur la police des animaux errants.

Enregistrement et Domaines.

Le public est prévenu que le jeudi 15 décembre courant, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au comptant et sans frais, de divers objets mobiliers provenant du magasin du matériel de la marine, reconnus inutiles ou impropres au service.

La vente aura lieu dans la cour du magasin.

Les objets adjugés ne pourront être enlevés qu'après paiement.

L'administration serait dans l'intention de prendre à bail une maison pour M. le chef du service judiciaire. Si des conditions acceptables lui étaient présentées, elle pourrait peut-être consentir un achat.

Les personnes qui auraient des maisons à louer ou à vendre sont donc priées de faire leurs offres au secrétariat de l'Ordonnateur.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Tribunal supérieur. — Chambre criminelle

PRÉSIDENCE DE M. DU BARTHOU DE LESCOET.

Audience du 30 novembre 1870. — Jugement qui condamne le nommé Perrin Joseph, employé subalterne de la marine, à cinq ans de réclusion et aux frais du procès, pour vol domestique, par application des articles 379 et 386 du Code pénal.

Même audience. — Jugement qui condamne pour vol qualifié le nommé Tini (détenu à la prison de Papeete, en vertu d'un jugement exceptionnel qui l'a condamné à trois ans de prison) à huit ans de travaux forcés, dans lesquels le restant de sa peine correctionnelle sera confondu, et aux frais du procès, par application des articles 379-386 § 4, et 384 du Code pénal.

Audience du 1er décembre 1870. — Jugement qui condamne le nommé Ho-Bok (n° 441), immigrant chinois engagé de la plantation d'Atimaono, à 10 ans de travaux forcés, 100 francs d'amende et aux frais du procès comme coupable: 1° de fabrication de fausses hypothèques de la caisse agricole de Papeete, 2° d'usage fait sciemment des pièces falsifiées, par application des articles 139-164 et 463 du Code pénal.

Vu: *Le Procureur de la République,*
Chef du service judiciaire,
DUCOURT.

Pour extrait conforme,
Le Greffier, TH. VAN DER VEUVE.

HAUTE-COUR TAHITIENNE.

Quatrième Session de l'année 1870

PRÉSIDENCE DE M. DU BARTHOU DE LESCOET.

Audience du 24 octobre 1870.

N° 132. — Entre Mauriaroa a Uramoe, individuelle, demeurant à Taiarapu, agissant pour lui-même et pour ses frères Pahimaiti, ses sœurs Parkaiti, Teiaua Pahi, Tuiteupa, veuve Mere, ses nièces Ruta, Teuiaroa, Teuiaro Teuiaro, Arue, Teuiaro Angelina, Mauriaroa s. Teuiaroa Hiroa a Tetiaia, les quatre filles de sa sœur Uramoe v., et pour ses petits-neveux et petites-nièces Tuchiki, ch. Teuiaro i, Raapua i, Meetia, Teuiaro Pauaia a Teuiaiva, Aiwata, Teuiaro a Afarauta, et Taruatoa, femme Teuiaiva a Tapaea, et tous Teuiaro i, a Raapua i, a Raapua, a Teuiaro, a Ha i Teuiaro, a Teuiaro a Afarauta, a Teuiaiva,

[illegible] ... ainsi que [illegible] ... 1 fr. 50 c. ; 1 fr. 50 c. ; 1 fr. 50 c. ;

LE SECRET

(Suite et fin du numéro du 15 octobre)

IX

Le dénouement de Mme de Cireix à l'égard du général fut promptement confirmé. Il était du reste doublé à l'infinitude dévouement de l'officier pour le malade du marquis; mais on l'attribuait aussi à ses innombrées qualités, qui, quoique sévèrement comprises par le marquis, l'amoindrissaient plus longtemps ce qu'il ne manque également, ce fut la nouvelle physionomie de l'officier, l'assurance de son maintien, la joie intime et profonde qui, malgré ses efforts pour la maîtriser, se révélait par le rayonnement des traits, la franchise du regard, la rapidité de la rapidité. Libre de la constante douloureuse qui pesait sur lui, ce n'était plus le même homme. Il avait singulièrement grandi en noblesse, en autorité. Les enfants en étaient aperçus, les femmes le remarquèrent. M. Paré, l'abbé Moron n'étaient pas étonnés de cette qu'il ne fit d'un grade et d'une position bien plus élevée que ceux-ci. Quelque chose. Aussi ne furent-ils pas demi surpris quand le marquis leur fit confidence de titre de grade d'abbé-Moron, et d'un mariage. Les projets de M. de Cireix, s'adressait surtout à la baronne. Il s'agissait de la décider à partir pour Paris, où, grâce à ses relations avec le ministère la plus en faveur, elle pourrait obtenir la grâce du général Berthelot et peut-être sa réintégration dans les cadres de l'armée. L'exemple donné par le marquis, ne pouvait que les aiguiser le général. Elle partit donc, et assistât à Paris se mit en campagne; mais il lui fallut se conduire avec beaucoup de prudence; ses démarches étaient journalières, pleines de diplomatie et n'aboutissaient pas vite. Elle donnait de ses nouvelles tous les huit jours, et au bout de deux mois, tout en espérant un heureux, elle ne pouvait encore l'annoncer.

Pour le marquis et le général, ces deux mois s'écoulèrent en bien bonheur. Ils ne se disaient point qu'ils s'aimaient et vivaient dans une secrète entente de cœur et de pensée qui croissait chaque jour. Ils ne retrouvaient plus leurs anciennes conversations, mais découvraient avec délices l'un chez l'autre et savouraient dans un plaisir exquis et délicieuse exquise des sentiments plus particulier aux nobles nature, et que les luttes de la vie peuvent seules développer et mûrir. Le vieillesse amour n'est-il pas des leurs plaisir de bienfaisant que d'enthousiasme? Respectueuse et discrète chez le général, bienveillante et douce chez la marquise, leur affection était réellement profonde. Il ne se doutait de plus en plus l'ascendant de cet homme supérieur et ne s'en défiait pas.

Le sombre château avait, lui aussi, changé d'aspect; les arbres étagnés n'étonnaient plus les fenêtres de leurs branches; la grille, dont les dorures avaient été dérobées à la rouille, reluisait brillamment sur ses grands; c'était décorman l'élégante entrée d'une demeure de seigneur. Le cour d'honneur, débarrassé de ses herbes inesthétiques et cahotés sur les côtés, offrait un pavé soigneux où roulait chaque après-midi une voiture légère et 'où' retentissaient les pas des chevaux de selle. Le général, inroquant la santé des enfants et des distractions nécessaires à leur âge, avait décidé Mme de Cireix à une sortie quotidienne. Pendant qu'il l'escortait à cheval avec Estelle et Roger, la belle marquise, cahotée dans un coin de la calèche, avait des frémissements d'orgueil et de tendresse. Avec une coquetterie compise d'art et de tact, elle avait insensiblement modifié sa toilette. Sous sa parure encore, elle était bien bien de ces uniformes et riches vêtements qui habillent la vétir d'un deuil éternel. Une fleur, un ruban, un bijou accusait chez elle le réveil de la femme. Seulement, que remarquaient-plus-ou-moins-attentifs, s'étaient détoutes.

Un beau jour, la baronne arrive. Elle avait voulu apporter ses nouvelles. Le général Berthelot était non-seulement gracié et rappelé au service actif, mais nommé au commandement de la subdivision militaire d'un département voisin.

— Maintenant, général, lui dit la vieille dame, n'allez pas retourner dans le prochainement. J'ai répondu au roi de votre fidélité. Il faut ajouter-t-elle avec un peu de l'indulgente malice de son jeune âge, la marquise est nourrie de bons principes, et vous voyez que, quoique vieille, je vous et plus près d'elle.

— Quelque temps après, le général se rendait à son poste. Il était bien sûr qu'il viendrait chaque mois passer à Cireix les quelques moments qu'il pourrait dérober au service. Ces jours-là étaient de grands jours pour la maison. On ne parlait à l'avenir et de réunion, sinon pour l'instant de l'arrivée. Le général fait son entrée avec ainsi pour l'instant de l'arrivée. Cette un plus dominatrice que exécutoire militaire dans une berline de poste attelée de quatre chevaux tout puissantes de suite. Il saluait la marquise, et tous deux, en se serrant la main, pouvaient savoir à quel point ils étaient heureux. Tous les enfants, sans le chahuts à compromettre sur-tour du comte. Il embrassait Estelle et Roger, donnait de cordiales poignées de main à M. Paré et à l'abbé. Ensuite il allait, dire bonjours à la marquise de Cireix, qui l'avait aperçu par la fenêtre et qui partait du général, au point qu'on avait été inquiet pour sa santé, puis ayant vu revenir son ami, il avait fini par apprécier le temps qui s'écoulait entre ces visiteurs quotidiens. Tout un plus dominatrice certains signes de malaise lorsque la visite se trouvait différée de quelques jours. Ed reste, il se portait très-bien, et le général, et sûr qu'il ne mourrait vient.

Plusieurs années se succédèrent ainsi. Jamais, plus d'à l'avant et question entre eux du fatal secret. Il s'assurait, et pensait-elle? Quelquefois. A moins qu'une conviction absolue, entretenue chez eux par la haine et le désespoir. Ou le soit mieux, ils ont des faits irrétractables, on ne pense pas sans d'involontaires et cruelles réserves à la conviction contraire. Et depuis deux étaient de leur cœur, en portant, de l'éloquence de sentiments qui nous persuade, de la générosité de caractère qu'indique, il est des instants funestes où l'habitude passé nous rengaint de sa froide circonstance. Ils ont en leur la marquise doutait. Elle voulait en vain se soustraire au doute; il la poursuivait et en la quittait plus. Il est vrai que, lorsque le général était là, elle respirait. Cette physionomie si ouverte et si franche, ces yeux brillants, cette voix sympathique et sonore, tout il n'était pas coupable; mais, du parti, le doute revenait. Lasse de le fuir, elle essayait de le conjurer et il y réussissait parfaitement. Elle se reportait à la même terrible de la cité. Quel délire les avait donc alors entraînée? Contes la preuve qu'ils cherchaient eût pu se trouver dans ce tiroir; mais y était-elle? Et, s'ils ne l'avaient pas retrouvé, ou en portaient-ils, elle et lui? Ou en serait ce bonheur qu'elle empoisonnait à plaisir, et qui cependant lui était si cher?

Vers la fin de 1820 se déploua un singulier procès. Gognard, un ancien forçat, fut condamné à mort. Quoique commencée depuis longtemps, l'affaire avait traîné en longueur. Il avait été confronté l'ouvrat avec des témoignages de chaine difficiles à trouver; puis le pouvoir et le renom en grâce avaient pris du temps. D'ailleurs l'histoire de cet homme était extraordinaire. Envoyé très jeune au bagne pour meurtre et pour vol, il l'était évadé au bout de quelques années et avait gagné l'Espagne. Là, dans une gorge de terre, avant rencontré un officier français, le comte de Santo-Hélène, il l'avait assassiné. Le baronet Kinnaut qu'il ressemblait à son victime, l'avait imaginé de se couper pour le comte, et, à l'aide des papiers du mort, de quelques lettres jointes aux papiers et du contenu desquelles il s'était rendu compte, il s'était présenté à une incroyable audace et à un rare esprit d'intrigue, il réussit à jouer son rôle. En 1815 et pendant les années qui suivirent, des circonstances favorables et son royaliste avaité le porterent à un grade élevé. Il se portait hardiment de son titre de comte; il était devenu lieutenant-général. Malheureusement pour lui, il avait pu se prévaloir qu'il passait en présence du roi; deux de ses camarades d'autrefois le reconnurent. Ils voulaient en accuser son assassinat. Gognard, dénoncé immédiatement de ces deux hommes, il fut pris de temps après dénoncé par eux. Sa fortune s'était élevée à un million. Quoique cette aventure eût fait grand bruit dans toute la France, on ne s'en était que fort peu entretenu au château du Cireix. Ce n'est pas que le docteur ou l'abbé n'eût prié; mais, lorsque le général fut ou non présent, la marquise avait toujours laissé tomber ou détourné la conversation. C'était convenable. Quelle que fut la distance du comte Berthelot au comte de Saint-Hélène, il y avait, monstre à part, dénoncé des coulaches de ces deux hommes, de saisissantes et redoutables analogies. Le jour où ces feuilles du temps annoncèrent l'exécution de Gognard, le général et la vieille baronne dînèrent au château. Mme de Killi était morte, et, bien qu'on ne lui dînât pas la réplique, elle s'étonnait sur l'événement et sur les étonnantes péripéties de l'époque où l'on vivait.

— Eh bien! dit-elle, vous ne savez pas ce que j'ai toujours pensé l'assassinat de procès?

Et elle fit une pause comme pour bien s'assurer de l'attention des convives. Le général et la marquise eurent un pressentiment sinistre; ils échangèrent un coup d'œil plein d'anxiété.

— C'est, reprit la baronne, que ce fameux comte de Saint-Hélène pourrait bien être le gaye et n'en pas vivre vieil nez dénonais.

Le général, pâlissant de portes son verre à ses lèvres pour cacher son émotion, mais sa main tremblait tellement qu'il le posa sur la table.

— Quelle idée vous avez là, ma mère! balbutia la marquise.

— Mais pas si étrange, ma fille. Ce gagnon, je m'en souviens, était bien de taille, connaissait, avec de l'intrigue et de l'esprit, était capable d'arriver à tout.

(*Revue des Deux-Mondes*) — A continuer. HENRI RIVIÈRE.

Banquet républicain.

A cause de l'incertitude du temps, le banquet aura lieu dans la *Faire Hou* (caserne des cavaliers d'escorte) demain dimanche, à 11 heures du matin. On s'y rendra processionnellement, partant de la place du Gouvernement à 10 heures 3/4 précises.

Nul ne devant être admis que sur présentation de sa carte *personnelle*, MM. les souscripteurs au banquet sont prié de se point-ouvrable de se munir de leur carte d'entrée, que M. Sarlient, trésorier, a du leur remettre ou qu'il tient à leur disposition.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 2 au jeudi 7 décembre 1870 inclus.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

4 décembre Frégate française *Vénus*, *Novelle*, commandée par M. Morel de Pagnac, capitaine de frégate, venu de Nouméa en 12 jours; 49 passag. pour Tahiti; M. Martin, lieut. de vaisseau, Doublé, id., et un dame; Delecluy, frère de Pierrel, Lebriz, chef armurier; 1 sergent-fourrier breveté et 18 soldats d'infanterie de marine; 2 sergents et caporaux d'infanterie de marine; 4 officiers, brigadiers et canonniers ouvriers d'artillerie de marine; 1 gendarme; 100 hommes d'équipage.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

3 décembre. Goël. du Protect. *Vaipaoni*, du 1 bas., pat. Manaa, venu de Raiatéa

Amélie, Goël. de Raiatéa *Vaimoana*, du 21 bas., cap. Ellacott, venu de Huahine en 4 jours; 1 passag. indigène.

5 décembre. Côtier du Protect. *Gerrick*, de 42 ton., cap. Martin, venu de Kaukura en 4 jours.

Vaipaoni, Goël. *américaine Dramia*, de 80 ton., cap. Swinson, venu des îles Sandwich en 19 jours; 2 passag., M. Vincent et sa dame.

NAVIRES SORTIS.

5 décembre. Corvette américaine à voiles *Jamestown*, de 16 canons; continuant par M. Trazzia, capitaine de frégate, allant à Sydney.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

3 décembre. Goël. du Protect. *Daniel Snow*, de 18 ton., cap. Price, allé à Anaa.

4 décembre. Goël. du Protect. *Eugène*, du 1 bas., cap. Brothers, allé à Mangareva.

6 passag., Mme Brothers, ses 2 enfants, et 3 indigènes.

6 décembre. Brig-goëlette anglaise *Mariée*, de 27 ton., cap. Boyle, allé à Tikehau; 2 passag., M. Lacar et sa dame, M.M. Fouqué (Théodor), agent.

7 décembre. Goël. de Raiatéa *Vaimoana*, de 21 ton., cap. Ellacott, allé à Huahine.

BATIMENTS SUR RADE

DE GUERRE.

8 octobre. Transport français à bélice *Somme*, commandé par M. de la Chauvinière, lieutenant de vaisseau.

4 décembre. Frégate française à voiles *Novelle*, commandée par M. Morel de Pagnac, capitaine de frégate.

CÔTIER INCL.

27 novembre. Côtier local *Rust*, de 11 ton., pat. Legoen.

DE COMMERCE.

10 novembre. Trois-mâts-barque du Protect. *Jonas*, de 173 ton., cap. McLean.

25 novembre. Goël. du Protect. *Amélie*, de 90 ton., cap. Martin.

29 novembre. Goël. de Raiatéa *Tenamoretaite*, de 90 ton., cap. Manaa.

1 décembre. Goël. du Protect. *Vaipaoni*, de 4 ton., pat. Manaa.

3 décembre. Côtier du Protect. *Gerrick*, de 42 ton., cap. Martin.

3 décembre. Goël. américaine *Dramia*, de 80 ton., cap. Swinson.

Archives PF-Messager-10/12/1870

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Étude de Me T. Vaiss, défenseur, quai de l'Orange, à Papeete.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra—Qu'une requête, poursuite et diligence de M. Jules-Laurent Pelet, propriétaire, demeurant à Faatoua, *arrondissement*,

Ayant Me Trabaud pour défenseur constitué,

En présence ou après appel de :

1° M. Alexandre Marsan, propriétaire, demeurant à Taaone, près Papeete, au nom et comme ayant-droit de l'union des créanciers de la faillite de M. Alfred Walter Hort, et comme ayant-droit de cette qualité poursuivant en vertu jugement de validité et de vente du tribunal de Papeete, en date du 6 décembre 1870, et partant lesquels ajournés ci-dessous ;

2° M. Ratel, propriétaire, demeurant à Papeete, *rue Collet, adjudicataire surenchérisseur* ;

Ils après jugement à intervenir validant la surenchère formée par M. Pelet, mentionnée au greffe du tribunal civil du premier instance de Papeete, par acte en date du trente novembre dernier, enregistré,

Il sera procédé, en l'audience de crées dudit tribunal, le mardi vingt décembre présent mois, heure de huit du matin, **en un seul lot**, à l'adjudication définitive, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, d'un immeuble dépendant de la susdite faillite Hort, et dont les désignations sont ci-après :

Désignation de l'immeuble remis en vente.

L'immeuble précédemment remis en vente est situé dans le district de Pare, vallée de Faatoua. Il consiste en une propriété appelée *plantation de Faatoua*, qui est complantée par les plus grande partie en cacaoyers à ancre. Il est toute ne rond par les terres appartenant à Pene et à Maparare ; à l'est par celles appartenant à Martinal et par le rivière de Faatoua, et au sud par les terres appartenant à Tuahine. Il mesure en superficie dix hectares vingt et une ares trente centiares. Il est traversé dans une certaine longueur, et à un partie méridionale, par le chemin de Faatoua, et a sa partie orientale par le rivière du même nom et est ainsi que particulièrement :

Il existe sur cet immeuble :

1° Une case à ancre, construite en bois, couverte en pandanus, comportant quatre pièces et une varangue, ayant une de quatre mètres cinquante mètres, avec ouvertures en claies, ditilles sur un fourneau en pierre et en briques ; d'un fourneau avec de pierre et en quatre-vingt-dix ; d'un marche-pied en bois ; de deux cuves et d'une dégrée en bois ; d'une pompe en fonte avec tuyau en plomb ; d'une chaudière en fonte servant de puits ; de deux rafraîchissoirs en bois ainsi que ses plaques ; d'une table à rafraîchir ; de deux tables en pandanus et en bois ; d'un grand rafraîchissoir servant de trieur, ainsi étaillé sur des piliers en pierre, et divisé en quatorze compartiments ; d'un puits en briques, avec cuvierie en bois, pour recevoir le kaloua ; d'une cheminée construite en briques et cercles en fer, avec conduit en briques ; d'un certain matériel d'exploitation, et d'un lot d'ustensiles traitant immédiat pour les cocotiers environnant la case Hort.

2° Une distillerie construite en bois et couverte en pandanus, avec puits en briques, comprenant en outre : une pompe en fonte, avec tuyau en plomb et enlourage en bois ; deux grands cuves en bois ; deux grands bacs en bois, cercles en fer, appareils à la fermentation ; un grand alambic avec prépurateur en cuivre, sonchiet ainsi qu'un fourneau en briques et grilles en fer ; un petit alambic chimier ; une pompe en cuivre ; une chaudière en fonte dans le fond du puits ; une cheminée en briques, un tuyau en tôle ; quelques ustensiles et outils intervenant les travaux ruraux.

3° Un bâtiment construit en bois et couvert en pandanus, servant de pouillier, et un petit hangar établi sur des poteaux et couverts en pandanus, et un bâtiment dont hangar sur une longueur de quatre-vingt-dix mètres ..... **A LÉGÈ** 7.

Rédigé par le défenseur du surenchérisseur, soussigné, le douze décembre mil huit cent soixante-dix.

TRABAUD.

Enregistré à Papeete, le 2 décembre 1870, folio 47, verso, cases 1 et 2. Reçu deux francs.—Signé : Des Vignes.

S'adresser pour les renseignements :

1° A Me Trabaud, avoué du surenchérisseur ;

2° au greffe du tribunal civil, où est déposé le cahier des charges ;

3° A M. Manson, propriétaire, à Faatoua.

Nota. — Observation est ici faite qu'ne conséquence d'un deux inscrits au notis du cahier des charges du susdit ajournement, enregistré par Me Trabaud, ainsi défendeur de la partie poursuivante, l'adjudicataire du deuxième lot, présentement non en cause, demeurera propriétaire, par le fait seul de l'adjudication des immeubles par destination s'y trouvant, servant ou contribuant à son exploitation, tels que chevaux, prolonges, harnais etc., etc.

206-10dec-1

FAILLITE ALFRED W. HORT.

MM. les créanciers chirographaires de la faillite A. W. Hort dont les créances ont été vérifiées et affirmées sont invités à se présenter le mardi 13 du courant au Trésor colonial pour toucher un premier dividende de 5 p. 100.

Le syndic de l'union des créanciers de la faillite Alfred W. Hort,

A. MANSON.

206-10dec-1

Étude de Me Trabaud, défenseur, quai de l'Orange, à Papeete.

Office de Me Trabaud, huissier, Orange, à Papeete.

A vendre aux enchères, le 13 décembre 1870, et à la barre du tribunal, un très-bel immeuble de produit et d'agrément, sis aux portes de Papeete. Toute personne pourra visiter, et tout candidat pourra prendre aux présentes adjudicataire dedrédans sur-le-champ propriétaire incommutable. Mise à prix, 16,500 francs. Pour toutes renseignements, s'adresser à Me Trabaud.

208-10dec-1

To be sold at public auction, on the 13th of December 1870, at the tribunal, a very fine piece of landed property, suitable either for producing or for pleasure, situated close to Papeete. Any person can call, and the highest bidder declared the purchaser will immediately become the indefeasible proprietor. Upt set price, 16,500 francs. For any information, apply to Mr Trabaud.

208-10dec-1

Étude de Me Trabaud, quai de l'Orange, à Papeete.

A vendre le mardi 20 décembre prochain, huit heures du matin à la barre du tribunal à Papeete, sur bonne de 4 prix, un immeuble de bâti hôtellerie, sis district de Pare, ensemble une hôtellerie, circlitation toute neuve et jouissant de six sages et spacieuses. Mise à prix pour 20 mil. francs. Il y aura adjudication sur une seule enchère. L'union propriétaire n'est refusé au prix de 3,000 francs.—Sadresser pour tous renseignements à Me Trabaud, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des titres et plans de la propriété, et sur les lieux, ou gardien et au chef du district.

Pare terrae o Mil Trabaud, taata parura, i te tuhin ra o Oranie, i Papeete.

E hoo potehia i mua i te aro o te tiripuna i Papeete, i te 20 no Tiecan 1870, te hoo i te e mau tana a Mil Jose Manuse, te rui i Faatoa, e te hoo pai ore ruaite, i te hanoo i te 20 tausan te hoo. Te hoo maitamaa te Tahiti ra, no te tahi atoa o teie nei mau taua, e 700 ta tausan. E hanoo ia mai ia Mil Trabaud nei, ui ai i te parau.

208-10dec-1

Étude de Me Trabaud, défenseur, quai de l'Orange, à Papeete.

Office de Me Trabaud, huissier, Orange, à Papeete.

A vendre aux enchères, le 27 décembre 1870. Par des plus bonnes intentions de Papeete, rue de Rivoli, au coin de la rue Bougainville et en face l'avenue Sainte-Amélie. Cet immeuble est propre à l'habitation du commerce et à l'habitation bourgeoise. Mise à prix : 25,000 fr. Facilités de paiement. Mise à prix, 25,000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à Me Trabaud.

185-10nov-2-1

To be sold at public auction on the 27th of December, 1870, at the tribunal, a house in Papeete, situated rue de Rivoli, at the corner of rue Bougainville and in front of the avenue of Sainte-Amélie. This house is suitable for industrial or commercial purposes, or for a gentleman's residence. It has been estimated to be worth 25,000 fr. Terms of payment favorable. Upset price, 25,000 francs.

For every information, apply to Me Trabaud.

Étude de Me Trabaud, quai de l'Orange, à Papeete.

Me Trabaud, défenseur, quai de l'Orange, à Papeete, fait savoir au public que M. Francis A. Perkins, consul des États-Unis d'Amérique, et propriétaire, demeurant à Papeete, mais actuellement absent des États du Protectorat, l'a constitué son mandataire général, avec pouvoir spécial, par procuration signée et publiée, en date du 28 septembre dernier, enregistrée le tendemain. 210-10dec-1

AVIS AUX COLONS.

MM. Williams, Schorf et Cie ont l'honneur de prévenir MM. les colons qu'ayant reçu des graines de tous genres *(vivaces)*, ils en distribueront gratuitement à ceux qui voudront essayer cette culture. 211

Mme Buttaud à l'honneur informer le public qu'elle vient de recevoir un grand assortiment d'articles de Paris pour CADEAUX DE PERSONNES, tels que : Bonnets pour Photographies et sans musique) - Bonnetons riches—Jouets d'Enfants—Boîtes à Ouvrage—Cadres en cuir de Russie—Parfumerie—Porte-Cigares et Cigarettes—Carrets de poche—Portefeuilles—Bonbonnières de Rochefortes, etc., etc.

Grand choix de laine pour tapisserie. 212-10dec

BOUCHON, écrivain public, rue de l'Est, maison CAPPS.—Copie, et traduction de tous actes sous-seing privé, de lettres, demandes, pétitions—tenue de livres en partie simple et double ; —règlement de tous comptes, tenue de livres, renouvellement de fonds, etc., etc. 197-30nov-22

Bertrand Lottier à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une boutique de barbier rue de la Petite-Boulange, maison Chatton.

Il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui le favoriseront de leur pratique.

Il prend des abonnements au mois.

Bertrand Lottier respectfully informs the public that he has opened a barber's shop in Petite-Boulange street, at Mr Chatton's house.

He will do his best to give satisfaction to all favouring him with their patronage.

Monthly customers will be duly attended to. 198-30nov-22

L'indigène Tauri a Paea v., propriétaire dans le district de Paea, désirant louer un terrain de trente ares environ, propre à la culture des vivres, frais en toute saison chose sur sa terre Taurupu, situé dans le district de Paea, sous-district de Notatania.

Te taoro ori Tauri a Paea v., e tata fenua i roto i te matamaa i i Paea, e ainia ia ana ma te rua ma te 1 te mau ma i e a ma ma i e a ma ma i e a ma